STIFTUNG WISSENSCHAFT UND POLITIK
(SWP)

CONFLICT PREVENTION NETWORK (CPN)
OF THE EUROPEAN COMMISSION

CONGO - BACKGROUND PAPER

Programme de l'AFDL

Marie-France CROS

July 1997

SWP/CPN : Chaussée de Vleurgat 159
B- 1050 Brussels
Phone : 0032-2-64-60491
Fax : 0032-2-64-06355
email : swp-cpn@linkline.be

SW¨P/CPN / Zeller Weg 27
D-82067 Ebenhausen
Phone : 0049-8178-70-354
Fax : 0049-8178-70-312
cpn@swp.extern.Lrz-muenchen.de

ECONOMICO-SOCLAL

a) Les premiers éclaircissements sur les vues de l'AFDL en matière économique ont été donnés le 13 décembre 1996 à Bruxelles par Gaëtan Kakudji, alors porte-parole en Europe de l'Alliance. Le texte aurait été rédigé avec l'aide de la COKATOM (Communauté des Katangais d'Outremer), dont Kakudji fut le président à Bruxelles jusqu'à ce qu'il assume ses fonctions à l'AFDL.

Ce programme se prononce en faveur d'un Etat de droit où se pratique «une économie sociale de marché en vue d'assurer son développement dans un contexte qui doit être démocratique et une structure d'Etat qui doit être fédérale». Le développement est compris comme la création «grâce à la concertation sociale, (d'un essor économique (qui) soit à la base d'un progrès social et d'une émancipation des personnes»

Le texte détaille ensuite comment les universités provinciales deviendront la base de «technopôles de développement» des provinces autonomes, s'associant pour ce faire aux chambres provinciales de commerce et d'industrie (à créer à partir des bureaux provinciaux de l'ANEZA, I'association du patronat), aux fédérations syndicales, aux banques provinciales d'investissement (à créer en faisant de la Banque centrale une «copropriété des provinces») et aux pouvoirs publics provinciaux.

Le texte marque son appui aux principes de «bonne gouvernance» retenus par la Banque mondiale.

b) A partir de 1997, un «Programme de l'idéologie politique» est enseigné dans les zones «libérées»; les fonctionnaires sont requis aux cours. Ce texte, non daté, parfois contradictoire, est nettement plus marqué à gauche que le précédent, particulièrement les 4 premières leçons.

Ainsi, la leçon 3 est consacrée aux «classes sociales et leur lutte». «Nous étudions les classes sociales afin de distinguer nos amis et nos ennemis et de savoir dans quelle classe sociale nous nous trouvons». Sept classes sont différenciées: bourgeoisie bureaucratique, bourgeoisie compradore, bourgeoisie nationale, petite bourgeoisie, cultivateurs, classe ouvrière et prolétaires. Deux groupes de classes sociales s'opposent au Congo: «la classe sociale des exploitants, propriétaires des entreprises et de tous les services du pays». En face: «la classe dominée et opprimée».

Selon la leçon 4, «le but principal de la révolution c'est la conquête du pouvoir». L'Etat est «un instrument d'oppression d'une classe sociale par une autre dans le but de la dominer». Pour atteindre les objectifs d'une révolution il faut: démanteler le pouvoir dictatorial; «mettre sur pied un gouvernement issu du peuple, constitué des différentes classes, de cultivateurs et des ouvriers qui ont contribué à la libération du peuple des mains des bourgeois»; «former une armée du peuple composée de la classe des exploités (des paysans et des ouvriers) capable de préserver les intérêts du peuple»; «former une milice populaire qui remplacera la gendarmerie et les agents de l'administration ou de l'Etat. Ces derniers seront sous l'autorité du peuple et seront choisis par la population elle-même».

Cependant la leçon 5 de ce «Programme de l'idéologie politique» est constituée en première partie du protocole d'accord de Lemera créant l'AFDL le 18 octobre 1996 et en seconde partie d'un texte non daté affirmant que l'Alliance «soutient la politique de l'économie de marché (free market). Elle recommande une gestion saine et rationnelle des entreprises publiques».

d) La leçon 8 donne pour but principal de 1'AFDL: «instaurer une politique sociale où il n'y aura aucune trace d'exploitation du peuple». Plus loin on lit: «L'AFDL est-elle contre les Congolais nantis? C'est un pur mensonge orchestré par ses ennemis pour opposer l'AFDL aux hommes d'affaires alors que l'AFDL réprouve l'exploitation qui assassine le peuple».

e) Enfin, les statuts de l'AFDL, rédigés le 4 janvier 1997 à Goma, précisent que «l'AFDL est appelée à gérer tous les biens de l'Etat, meubles et immeubles du domaine public, actions et parts, fonds et capitaux, le sol, le sous-sol et toutes les autres réserves minières et naturelles sur toute l'étendue du territoire libéré».

f) Dans la pratique, on a pu observer que l'Alliance a montré une nette préférence pour le pragmatisme et qu'elle n'a pas respecté ses premières déclarations - faites aux débuts de son offensive - indiquant qu'elle ne remettrait pas en cause les contrats signés sous le mobutisme. Voir le contrat signé avec American Mineral Fields, qui annule de facto un contrat signé entre le gouvernement Kengo, AMF et Anglo-American - société finalement éliminée.

2. POLITIQUE

a) Le texte du 13 décembre est favorable à l'acceptation du fait que les ong, les syndicats et les journalistes font partie du processus de développement et qu'il faut les encourager à analyser les politiques officielles et à développer des alternatives.

b) Le «Programme de l'idéologie politique» détaille l'organisation de l'Alliance en «cellules de base» chargée de «propager l'idéologie de l'Alliance à la masse populaire» et comprenant notamment un «chargé de sécurité» qui «désigne les agents de renseignement afin d'identifier les ennemis du changement; découvre les ennemis au sein de la cellule» et «est chargé de l'espionnage».

La leçon 5 de ce «Programme de l'idéologie politique» recommande aux membres de l'Alliance «d'adopter une attitude positive à. l'endroit des partis politiques de l'opposition intérieure dans la mesure où ils préconisent un changement radical du système politique en place». «Ceux qui, par contre, se trouveront opposés à l'Alliance seront jetés dans le camp du pouvoir actuel»

Les leçons 6 et 7 détaillent les libertés politique et civile, notamment «élire ses représentants au parlement», «les hauts fonctionnaires de l'Etat doivent être contrôlés par les élus du peuple», «liberté de presse», «liberté syndicale» (rien n'est dit sur la liberté d'adhérer au parti de son choix).

c) Enfin les statuts de l'AFDL, rédigés le 4 janvier 1997 à Goma, lui donnent pour objectif, dans son préambule, «l'établissement d'un régime démocratique véritable». «L'AFDL souscrit à toutes

les valeurs humaines prônées par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'à la Charte de l'OUA». L'AFDL se veut, dans ce texte, «mouvement démocratique des masses qui rassemble toutes les couches de la société congolaise» et «s'engage à restaurer les institutions démocratiques». Son organisation interne prévoit que «le président de l'Alliance dispose en dernier ressort d'un pouvoir de veto sur toutes les décisions du Conseil et du Comité exécutif».

d) Dans la pratique, I'Alliance a interdit les autres formations politiques. Après la victoire (17 mai 97), elle a fait réprimer - parfois dans le sang - les manifestations de l'opposition tshisekediste, avant d'adopter un profil plus bas. L'arrestation écourtée de Tshisekedi, dans les derniers jours de juin, montrerait qu'une lutte entre factions est en cours à ce sujet au sein de l'Alliance.

3. L'ARMEE

Le programme du 13 décembre 96 affirme que les seuls ennemis de l'AFDL sont «les généraux mobutistes responsables de la faillite de l'Etat et ceux qui les protègent. La reconstruction exige que l'armée soit «nationale dans sa composition et sa culture».

Le «Programme d'idéologie politique» note qu'une armée peut être un groupe armé «qu'utilise le pouvoir dictatorial en place qui est issu d'une classe sociale quelconque et dont il se. sert comme un outil pour dominer et opprimer les autres classes sociales».

4. FÉDÉRALISME - UNITARISME

Le programme du 13 décembre est fédéraliste. Le «Programme de l'idéologie populaire», non daté, préconise de «soumettre ces deux choix au verdict du peuple libéré».

(Juillet 97)